

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 25
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés .. 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme CHEYRES
Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/01

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankäi, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)
Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE CHARGÉE DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L2121-22 du CGCT huit commissions communautaires ont été créées par délibération 140423/06 en séance du 23 avril 2014. Il indique que chaque modification de leur composition doit être actée par délibération du conseil communautaire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de valider la demande de M. le Maire de Tanneron de remplacer au sein de la commission des Affaires sociales Mme Anne-Marie MANDREA par Mme Sandrine ORSINI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- **ACTE la modification de la commission des Affaires sociales** en désignant Mme Sandrine ORSINI comme membre délégué en lieu et place de Mme Anne-Marie MANDREA.

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 25
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés .. 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme CHEYRES
Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/02

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankaï, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)
Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L 5722-1 du CGCT qui renvoie aux dispositions de l'article L3312-1 de ce même code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par le Conseil Communautaire.

Par courrier du 17 novembre dernier, monsieur le Préfet présentait les modifications relatives au DOB et à ses modalités d'application telles qu'issues de la loi portant nouvelle organisation de la république (NOTRe) du 7 août 2015. Il précise que le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport transmis avec la délibération au contrôle de légalité.

Vu les travaux du bureau communautaire des 7 et 21 février ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 février 2017 ;

Vu le document annexé à la présente, présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2017 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui sera suivi, dans les deux mois de la présente, par l'examen du budget 2017 ;
- VOTE le présent débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport ci-annexé.

**Acte signé,
René UGO, Président**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Contexte économique et budgétaire nationale

1. Quelques indicateurs nationaux pour 2017

- Contexte macro-économique
 - Croissance française : 1,5%
 - Croissance zone euro : 1,5%
 - Inflation : 0,8%
- Administrations publiques
 - Croissance en volume de la dépense publique : 0,8%
 - Déficit public (% PIB) : 2,7%
 - Dette publique (% PIB) : 96%

2. Contexte institutionnel et finances locales

- Création de la Métropole du Grand Paris et de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- 317 communes nouvelles ;
- Nombre de groupements à fiscalité propre : 2 062 en 2016 et 1 266 au 1^{er} janvier 2017 ;

3. Principales mesures relatives aux collectivités locales

Les lois n°2016-1917 et n°2016-1918, respectivement de finances initiale pour 2017 (LFI) et de finances rectificative (LFR) pour 2016 ont été adoptées le 29 décembre 2016.

Le contexte général de la loi de finances initiale 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- Une baisse des dotations. Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales. En effet, 2017 voit la mise en œuvre de la dernière tranche programmée, à ce jour, de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités. L'ambition initiale, retranscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, s'élevait à - 3,67 Mds €, soit - 7,4%. Conformément à l'engagement du Président de la République devant le congrès des maires, le bloc communal, et lui seul, bénéficie d'une remise : sa quote-part de l'effort additionnel est réduite de moitié. Les dotations ne sont donc ponctionnées « que » de 2,64 Mds € (sur 33,22 Mds € de DGF).
- Soutien de l'Etat à l'investissement local. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local (FSI). L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

➤ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

- Lors du 99^{ème} congrès des maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé. Le gouvernement souhaite que cette réforme soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.

Compte tenu de ce rapport, l'article 150 de la LFI (Loi de Finances Initiale) 2016, qui définissait le dispositif de réforme et prévoyait son application en 2017, est abrogé.

- Modification des conditions d'éligibilité à la bonification de la dotation d'intercommunalité des communautés de communes.

Pour être en conformité avec la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le nombre de compétences à exercer par une CC pour bénéficier d'une bonification de dotation a été revu.

Actuellement, la CC doit exercer 4 des 8 groupes de compétences pour bénéficier de cette bonification. En 2017, elle devra en exercer 6 parmi les 11 (ce qui est le cas de la CC du Pays de Fayence), puis, à compter du 1^{er} janvier 2018, 9 parmi les 12 groupes de compétences. Cette modification permet de prendre en compte les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRe.

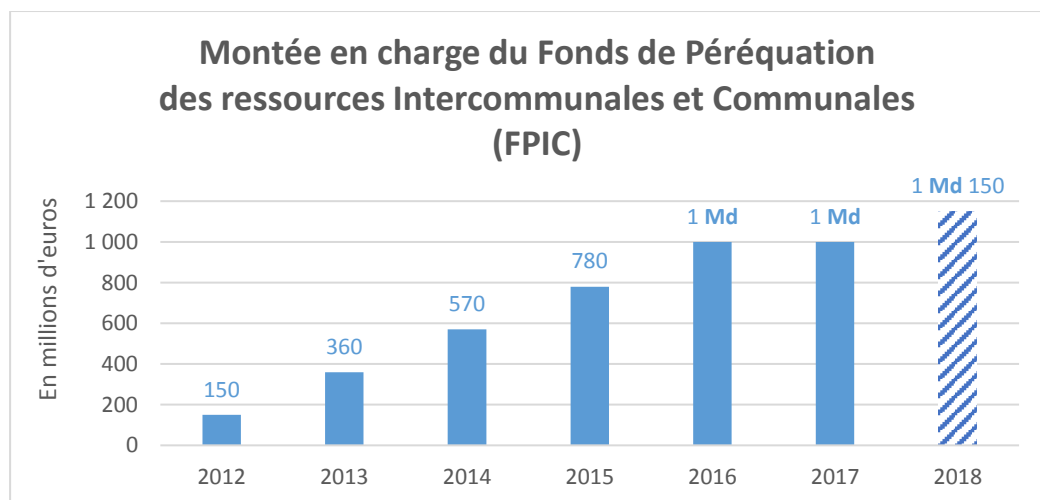
- Suppression du coefficient de mutualisation

Introduit par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, le coefficient de mutualisation devait mesurer le degré de mutualisation des services au sein des structures intercommunales pour, in fine, intervenir dans la répartition de la DGF.

La LFI 2017 supprime la référence au coefficient de mutualisation du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Péréquation horizontale : stabilité de l'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).**

- La vocation du FPIC est de réduire les inégalités de richesse entre collectivités du bloc local.
- Le principe retenu à terme : un montant égal à 2% des recettes fiscales du bloc local, soit 1,150 milliard en 2017, avec une montée progressive.
- En 2017, il a été décidé de stabiliser provisoirement le FPIC à son montant de 2016, soit 1 milliard et de reporter sur 2018 le passage au régime final d'environ 1,150 Md€.
- Cependant, la situation créée par les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), au 1^{er} janvier 2017, va réduire de 39% le nombre d'EPCI à fiscalité propre. Cette réforme va en grande partie bouleverser la répartition des contributeurs et des attributaires du FPIC et deux phénomènes vont se conjuguer, à régime inchangé du FPIC : une réduction du nombre de contributeurs, d'une part, et un élargissement du nombre de groupements bénéficiaires, d'autre part. A ce jour, aucune simulation « officielle » n'a été communiquée.

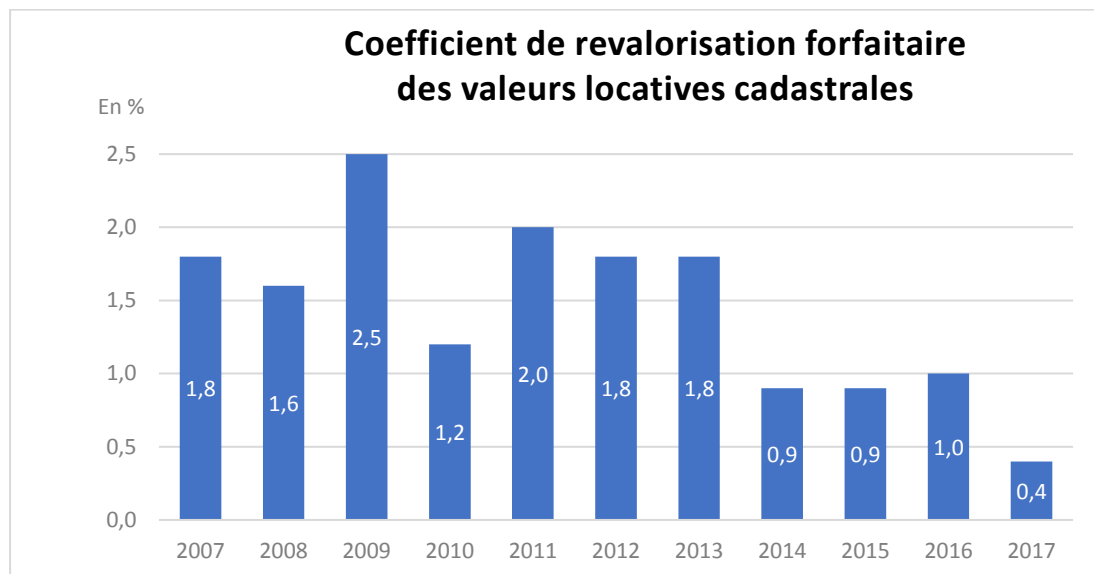


➤ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Comme chaque année, les bases de fiscalité directe locale sont réévaluées.

Le taux retenu est de 0,4% en 2017. Il était de 1% en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle.



➤ **Attributions de compensations intercommunales**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dispose désormais de 9 mois (contre 1 an auparavant) pour déterminer le montant des Attributions de Compensation définitives en fonction de l'évaluation du coût des charges transférées.

En l'absence de cette évaluation ou d'approbation de celle-ci par les communes membres, le Préfet procède à l'évaluation qui s'imposera aux communes.

4. Principaux changements 2017 pour notre Communauté de Communes

➤ Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier et ses conséquences :

- Transfert de l'ensemble des impôts économiques de notre territoire à la Communauté de Communes et versement, en contrepartie, d'Attributions de Compensation aux communes membres ;
- Mise en place d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dont le rôle est de calculer les Attributions de Compensation définitives en fonction des recettes et charges transférées, et les soumettre à l'approbation du Conseil communautaire ;
- Augmentation de la dotation d'intercommunalité ;
- Transfert à la CC du versement des contributions au SDIS et prise en charge, par cette dernière, des augmentations 2017 et de celles à venir.

➤ Les transferts de compétences introduits par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) :

- La compétence « promotion du tourisme » et la création de l'Office de Tourisme Intercommunal » constitué en EPIC, dont le budget est financé en partie par le reversement de la Taxe de séjour désormais encaissée par la CC, et complété par une subvention d'équilibre du budget intercommunal.
- La compétence « développement économique » est étendue à l'ensemble des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, notamment la zone de Brovès dont 4 lots seront, après rachat à la commune de Seillans, commercialisés par la CC.

Ces compétences transférées constituent des transferts de charges pour la CC et impliqueront leur évaluation par la CLECT.

Les finances de la Communauté de Communes

I – Rétrospective 2015 à 2016

1. Les données générales et le résultat

➤ Les grandes masses financières :

○ Budgets consolidés

	2015	2016
Recettes de fonctionnement	10 350 040 / 9 549 092 *	9 769 898
Dépenses de fonctionnement	8 248 173	8 736 357 / 7 935 409 *
Recettes d'investissement	2 462 035	3 572 436
Dépenses d'investissement	3 266 055	5 772 073

Evolution

	Evolution (en %)
Recettes de fonctionnement	- 5,61% / 2,31% *
Dépenses de fonctionnement	+ 5,92% / - 3,79% *

○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

	2015		2016	
	BP	BA OM	BP	BA OM
Recettes de fonctionnement	4 178 605	6 171 435 / 5 370 487 *	4 054 970	5 714 928
Dépenses de fonctionnement	3 393 151	4 855 022	3 473 626	5 262 731 / 4 461 783 *
Recettes d'investissement	895 381	1 566 654	1 649 016	1 923 420
Dépenses d'investissement	1 678 356	1 587 699	1 339 108	4 432 965

Evolution des sections de fonctionnement

	Evolution BP (en %)	Evolution BA OM (en %)
Recettes de fonctionnement	- 2.96%	- 7.40% (+ 6.41% *)
Dépenses de fonctionnement	+ 2.37%	+ 8.40% (- 8.10% *)

* Hors Valeor (recette en 2015 et dépense sur 2016 avec la provision)

➤ Les résultats budgétaires 2016 :

a. Résultat d'exécution du budget principal

	Reports sur 2016	Résultats 2016	Résultats de clôture 2016
Investissement	716 707.30	550 218.28	1 266 925.58
Fonctionnement	1 528 872.85	341 033.80	1 869 906.65
Total	2 245 580.15	891 252.08	3 136 832.23
Restes à réaliser			- 1 099 443.63

Proposition d'affectation du résultat sur 2017 :

Report en excédent de fonctionnement des 1 869 906.65€ comme suit :

- 1 817 609.63€ au Budget Principal et 5 917.60€ au Budget Annexe ANC (002)
- 46 379.42€ d'excédent capitalisé sur le Budget Annexe ANC (1068)

Report de l'excédent d'investissement pour 1 266 925.58€ dont :

- 1 309 222.60€ au Budget Principal (001 recettes)
- 42 297.02€ au Budget Annexe ANC (001 dépenses)

b. Résultat d'exécution du budget annexe DMA

	Reports sur 2016	Résultats 2016	Résultats de clôture 2016
Investissement	1 454 769.72	- 703 777.61	750 992.11
Fonctionnement	508 982.52	187 029.52	696 012.04
Total	1 963 752.24	- 516 748.09	1 447 004.15
Restes à réaliser			- 276 901.22

Proposition d'affectation du résultat sur 2017 :

Report en excédent de fonctionnement des 696 012.04€

Report de l'excédent d'investissement pour 750 992.11€

2. Les dépenses

➤ Les dépenses de fonctionnement

○ Budgets consolidés

	2015	2016
Charges à caractère général (011)	5 135 302	3 745 010
<i>Evolution en %</i>	- 6,36%	- 27,07%
Charges de personnel (012)	1 530 132	2 442 764
<i>Evolution en %</i>	72,32%	59,64%
Contingents, participations et subventions (65)	1 019 077	1 010 197
Intérêts de la dette (66111)	71 721	80 145
<i>Evolution en %</i>	- 25,25%	11,75%
Atténuations de produits (014)	408 168	567 450
<i>Evolution en %</i>	- 8,34%	39,02%
Autres dépenses (67 + 66 hors 66111 + ICNE)	83 772	890 791
		89 843 *
Total des dépenses de fonctionnement	8 248 173	8 736 357
		7 935 409*
<i>Evolution en %</i>	6,01%	5,92%
		- 3,79% *

Les dépenses de fonctionnement baissent globalement de 3.79% :

Les hausses des dépenses de personnel (+ 912 632€) et des contributions obligatoires (+ 159 282€) sont compensées par la baisse des charges à caractère général (- 1 390 292€).

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	2015		2016	
	BP	BA OM	BP	BA OM
Charges à caractère général (011)	899 130	4 236 172	726 726	3 018 284
<i>Evolution en %</i>			- 19,17%	- 28,75%
Charges de personnel (012)	922 412	607 720	1 045 303	1 397 461
<i>Evolution en %</i>			13,32%	129,95%
Contingents, participations, subv. (65)	1 016 577	2 500	1 007 697	2 500
Intérêts de la dette (66111)	63 091	8 630	49 053	31 092
<i>Evolution en %</i>			- 22,25%	260,27%
Atténuations de produits (014)	408 168	0	567 450	0
<i>Evolution en %</i>			39,02%	0%
Autres dépenses (67, 66 hors 66111, ICNE)	83 772	0	77 397	813 394 / 12 446 *
Total des dépenses de fonctionnement	3 393 150	4 855 022	3 473 626	5 262 731 / 4 461 783*
<i>Evolution en %</i>			2,37%	8,40% / - 8,10%*

* Hors dépense de provision Valeor sur 2016

- Pour le budget principal, si les contributions obligatoires (CRFP et FPIC) n'avaient pas augmentées en 2016, le budget aurait globalement baissé de 2.32%.
- Pour le budget annexe des OM, la hausse des charges de personnel (+ 789 741€) est largement compensée par la baisse des charges à caractère général (- 1 217 888€), soit un gain sur 2016 de 428 147€ dû au passage en régie de la totalité de la collecte et la fin des contrats de prestations.

➤ Les dépenses d'investissement

○ Budgets consolidés

	2015	2016
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23)	2 822 407	5 162 031
<i>Evolution en %</i>	3,39%	82,89%
Remboursement du capital de la dette (16)	383 648	526 043
<i>Evolution en %</i>	1,23%	37,12%
Autres dépenses (27, 45 ...)	60 000	84 000
Total des dépenses d'investissement	3 266 055	5 772 074
<i>Evolution en %</i>	0,38%	76,72%

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	2015		2016	
	BP	BA OM	BP	BA OM
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23)	1 267 332	1 555 075	900 256	4 261 775
	<i>Evolution en %</i>		- 28,96%	
Remboursement du capital de la dette (16)	351 024	32 624	354 852	171 191
	<i>Evolution en %</i>		1,09%	
Autres dépenses (27, 45 ...)	60 000	0	84 000	0
Total des dépenses d'investissement	1 678 356	1 587 699	1 339 108	4 432 966

3. Les recettes

➤ Les recettes de fonctionnement

○ Budgets consolidés

	2015	2016
Produit des contributions directes (73111)	3 220 310	3 222 964
	<i>Evolution en %</i>	3,13%
Fiscalité indirecte (TEOM)	4 840 980	4 953 745
	<i>Evolution en %</i>	1,51%
Dotations (74)	672 673	450 334
	<i>Evolution en %</i>	4,08%
Atténuation de charges (013)	54 433	150 296
Fiscalité transférée (CVAE)	104 790	106 431
	<i>Evolution en %</i>	- 10,83%
Autres recettes (70, 75, 77)	1 456 854	886 128
	655 906 *	
	<i>Evolution en %</i>	10,01% *
Total des recettes de fonctionnement	10 350 040	9 769 898
	9 549 092 *	
	<i>Evolution en %</i>	11,47%
	2,85% *	- 5,61%
		2,31% *

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	2015		2016	
	BP	BA OM	BP	BA OM
Produit des contributions directes (73111)	3 220 310	0	3 222 964	0
Fiscalité indirecte (TEOM)	0	4 840 980	0	4 953 745
Dotations (74)	470 642	202 031	180 548	269 786
	<i>Evolution en %</i>			33,54%
Atténuation de charges (013)	16 934	37 499	22 097	128 199
Fiscalité transférée (CVAE)	104 790	0	106 431	0
	<i>Evolution en %</i>		1,57%	0,00%
Autres recettes (70, 75, 77)	365 929	1 090 925	522 930	363 198
		289 977*		
	<i>Evolution en %</i>		42,90%	25,25%*
Total des recettes de fonctionnement	4 178 605	6 171 435	4 054 970	5 714 928
		5 370 487*		
	<i>Evolution en %</i>		- 2,96%	6,41% *

* Hors recette Valeor sur 2015

Les recettes de fonctionnement augmentent globalement de 2.31% répartis ainsi :

- Une baisse globale de 2.96% du budget principal (- 123 635€), due essentiellement à la baisse de la DGF (- 159 684€) sans laquelle le budget aurait augmenté de 0.86% ;
- Une augmentation du budget annexe des OM grâce à une augmentation du produit de la TEOM, des dépôts en déchetterie, du tri sélectif et des soutiens financiers.

➤ **Les recettes d'investissement**○ **Budgets consolidés**

	2015	2016
FCTVA (10222)	353 644	630 470
Subventions perçues (13)	375 984	327 605
Emprunts (16)	1 500 000	2 400 000
Recettes diverses (27, 45 ...)	232 407	214 362
Total des recettes d'investissement	2 462 035	3 572 437
Evolution en %	165,59%	45,10%

○ **Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)**

	2015		2016	
	BP	BA OM	BP	BA OM
FCTVA (10222)	313 864	39 780	168 586	461 884
Subventions perçues (13)	349 110	26 874	266 069	61 536
Emprunts (16)	0	1 500 000	1 000 000	1 400 000
Recettes diverses (27, 45 ...)	232 407	0	214 362	0
Total des recettes d'investissement	895 381	1 566 654	1 649 017	1 923 420
Evolution en %			84,17%	22,77%

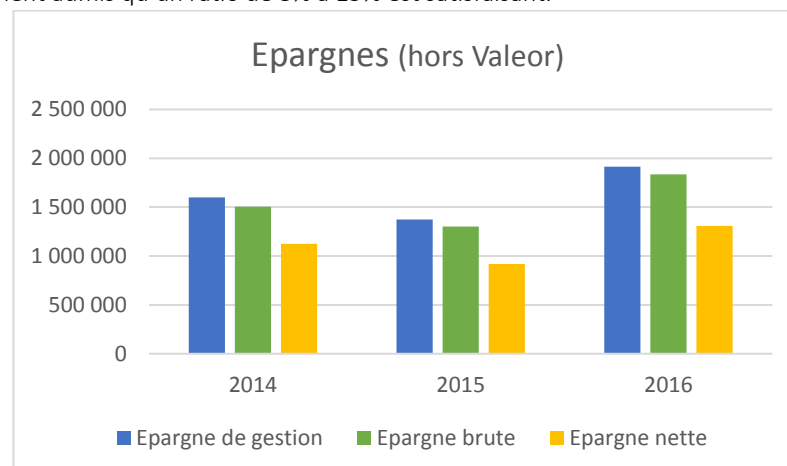
4. Les soldes intermédiaires de gestion➤ **Les épargnes**

- ❖ **Epargne de gestion** = Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- ❖ **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Indicateur de la santé financière, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement (CAF).
- ❖ **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

○ **Budgets consolidés**

	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	9 284 804	10 350 040 9 549 092 *	9 769 898
Epargne de gestion	1 600 283	2 173 588 1 372 640 *	1 113 686 1 914 633 *
Epargne brute	1 504 338	2 101 867 1 300 919 *	1 033 541 1 834 489 *
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	<i>16.20%</i>	<i>20.31%</i> <i>13.62% *</i>	<i>10.58%</i> <i>18.78% *</i>
Epargne nette	1 125 347	1 718 219 917 271 *	507 499 1 308 446 *

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



- Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

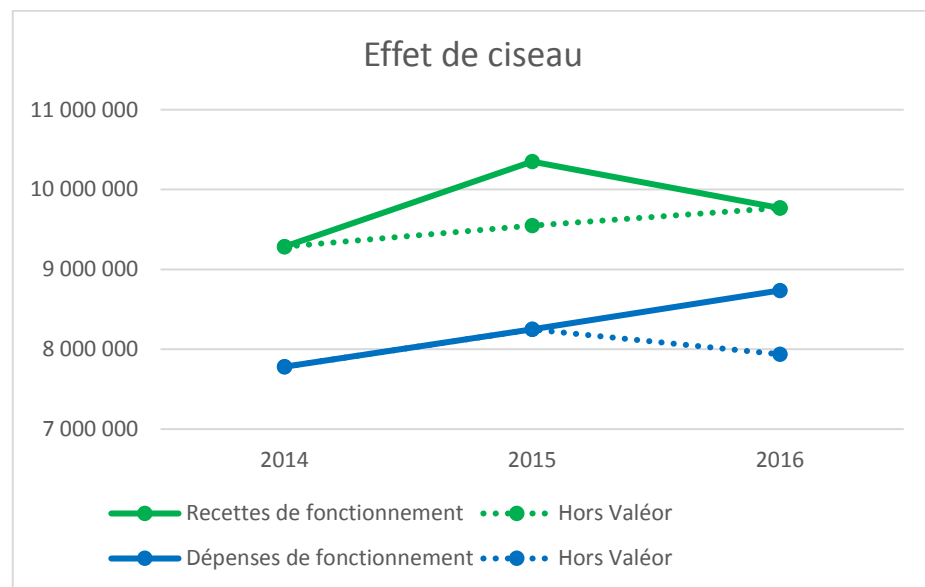
	2015		2016	
	BP	BA OM	BP	BA OM
Recettes de fonctionnement	4 178 605	6 171 435 5 370 487 *	4 054 970	5 714 928
Epargne de gestion	848 545	1 325 043 524 095 *	630 397	483 289 1 284 237 *
Epargne brute	785 454	1 316 413 515 465 *	581 344	452 197 1 253 145 *
Taux d'épargne brute (en %)	18.80%	21.33% 9.60% *	14.34%	7.91% 21.93% *
Epargne nette	434 430	1 283 789 482 840 *	226 492	281 007 1 081 954 *

- Effet de ciseau

- Budgets consolidés

	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	9 284 804	10 350 040 9 549 092 *	9 769 898
Dépenses de fonctionnement	7 780 465	8 248 173	8 736 357 7 935 409 *

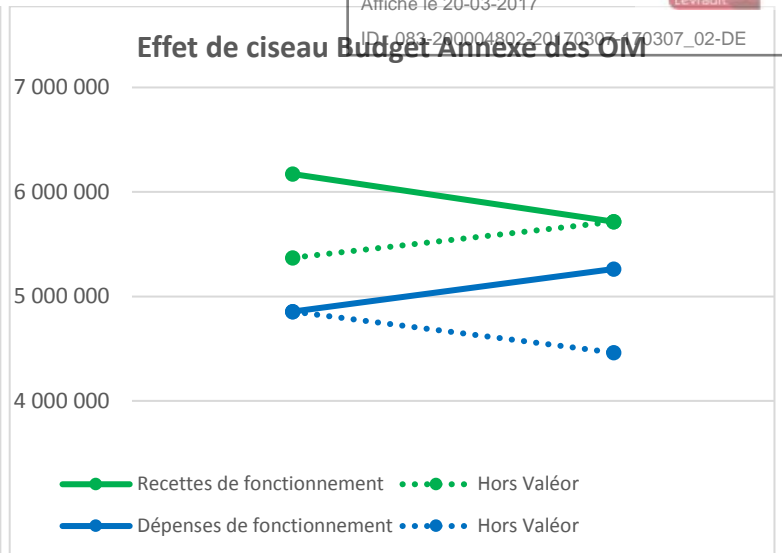
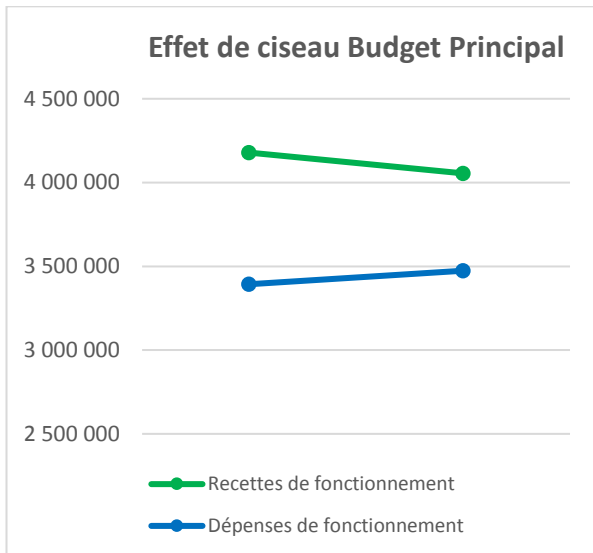
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles (Provision pour Valeor 800 948€) sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

- Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

	2015		2016	
	BP	BA OM	BP	BA OM
Recettes de fonctionnement	4 178 605	6 171 435 5 370 487 *	4 054 970	5 714 928
Dépenses de fonctionnement	3 393 151	4 855 022	3 473 626	5 262 731 4 461 783 *



5. La fiscalité directe

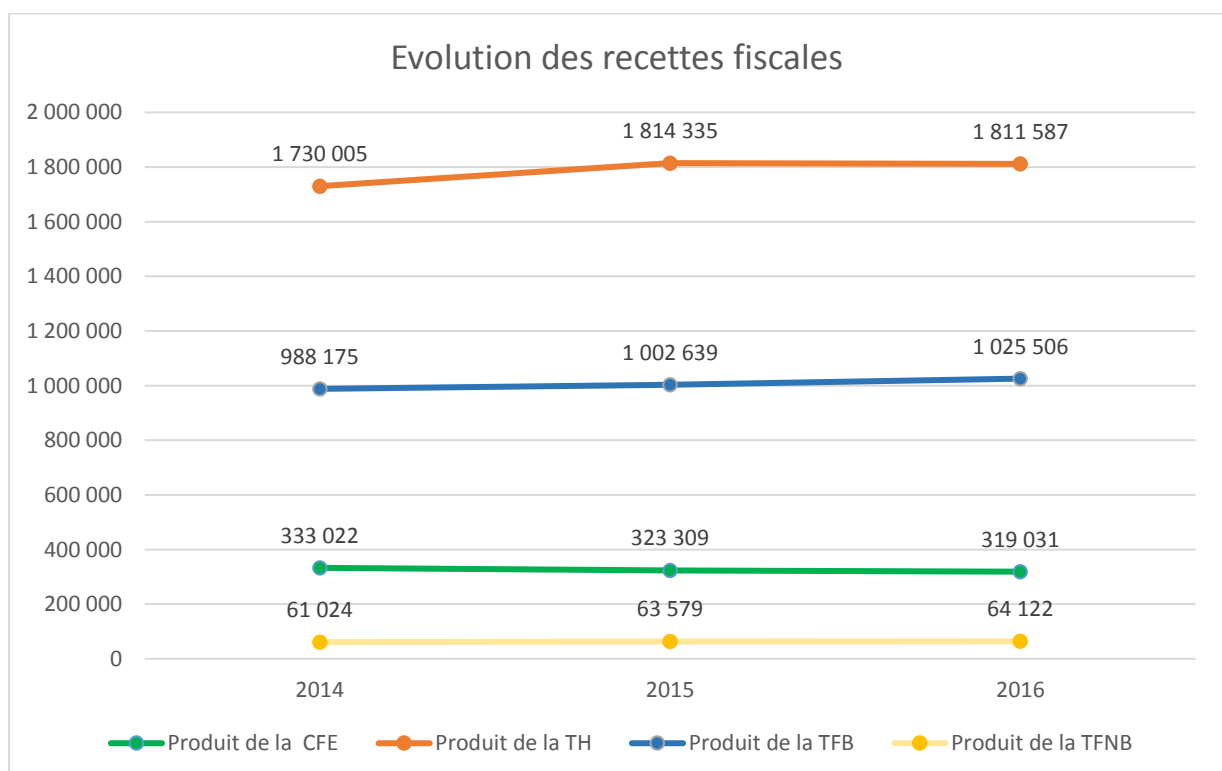
➤ Les bases fiscales

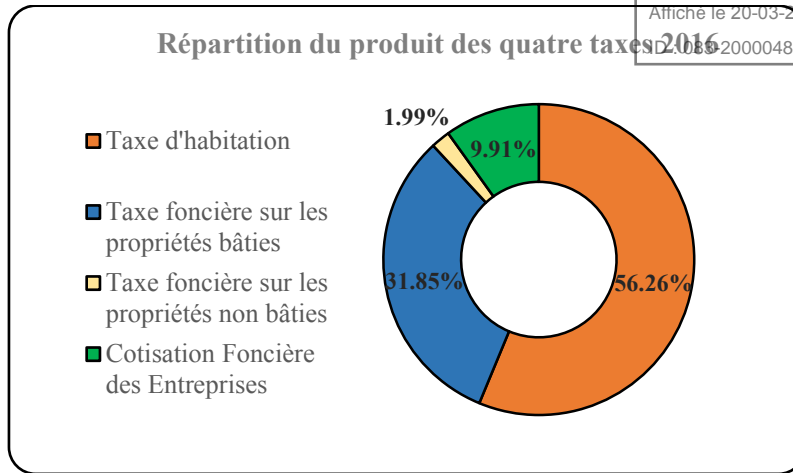
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

	Base CFE	Base TH	Base TFB	Base TFNB
2014	7 817 418	61 785 893	45 329 128	511 089
Evolution en %	0,45%	13,01%	13,87%	13,15%
2015	7 589 413	64 797 679	45 992 615	532 487
Evolution en %	- 2,92%	4,87%	1,46%	4,19%
2016	7 489 184	64 699 567	47 041 575	537 031
Evolution en %	- 1,32%	- 0,15%	+ 2,28%	+ 0,85%

➤ Les taux et les produits fiscaux

	Taux de CFE	Taux de TH	Taux de TFB%	Taux de TFNB
De 2011 à 2016	4,26%	2,80%	2,18%	11,94%





6. L'endettement

o Budgets consolidés

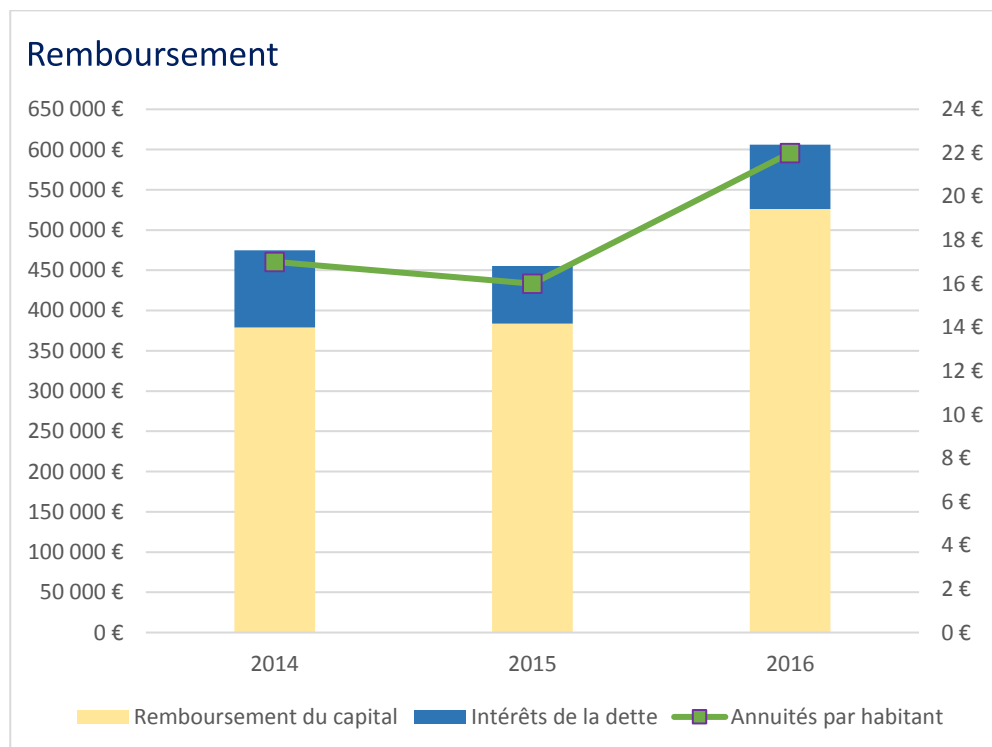
	2014	2015	2016
Capital restant dû (au 01.01)	3 275 906	2 856 895	3 973 247
Annuités	474 936	455 369	606 188
Ratio de désendettement	1,90 an	1,90 an	5,65 ans
Emprunt	0	1 500 000	2 400 000

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 1^{er} janvier de l'année en cours – amortissement de l'année + emprunt de l'année / épargne brute de l'année en cours.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

	2015		2016	
	BP	BA OM	BP	BA OM
Capital restant dû (au 01.01)	2 841 561	15 333	2 490 538	1 482 709
Annuités	414 115	41 254	403 905	202 283
Ratio de désendettement	3,31 ans	1,06 an	5,54 ans	5,79 ans
Emprunt	0	1 500 000	1 000 000	1 400 000

Rappel :

2015 : 1 000 000€ - Quai de transfert à 1,75% sur 20 ans + 500 000€ pour les bennes à 1.47% sur 7 ans ;
 2016 : 1 000 000€ pour la Maison du Lac à 0.00% sur 20 ans + 275 000€ pour le Quai de transfert à 1.75% sur 20 ans + 425 000€ pour le Quai de transfert à 1.89% sur 20 ans + 500 000€ pour les bennes à 0.96% sur 7 ans + 200 000€ pour la déchetterie de Tourrettes à 0.79% sur 10 ans.

II – Les ressources fiscales et dotations prévisionnelles 2017

Les ressources fiscales et dotations prévisionnelles 2017 se caractérisent par les éléments suivants :

- Les bases prévisionnelles de fiscalité (TH, TFB, TFNB, CFE et TEOM) sont calculées en appliquant aux bases réelles 2016 les 0,4% de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.
- La DGFIP a prévu une hausse du produit de la CVAE d'environ 8.60% en moyenne.
- Suite au passage en FPU, intégration :
 - des produits communaux réels 2016 d'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), de TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales), de TAFNB (Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti) et CPS (Compensation de la Part Salaires) ;
 - des produits communaux 2016 révisés de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

a. Fiscalité prévisionnelle à taux constants :

• Fiscalité « Ménages » + CFE

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit
TH	64 958 365	2.80%	1 818 834
TFB	47 229 741	2.18%	1 029 608
TFNB	539 179	11.94%	64 378
CFE	7 519 141	4.26%	320 315
Total des produits intercommunaux			3 233 135
CFE communale transférée	7 519 141	22.90%	1 721 883
Total général pour 2017 en FPU			4 955 018

Rappel du produit 2016 = 3 238 684€ (3 220 255€ + 2 709€ de rôles supplémentaires + 15 720€ de rôles complémentaires 2015)

• TEOM

Taxes	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit
TEOM	48 520 814	10,25	4 973 383€

Rappel du produit de TEOM en 2016 = 4 953 745€

b. CVAE

Produit attendu 2017 (Estimation DGFIP)	
En fiscalité additionnelle	En Fiscalité Professionnelle Unique
115 596€	115 596€
	Transferts communaux = 601 446€
	Total de CVAE 2017 = 717 042€

Rappel du produit 2016 = 106 431€

c. Autres produits économiques transférés des communes lors du passage en FPU

IFER	473 717€
TASCOM	278 987€
TAFNB	135 790€
CPS	296 791€
Total	1 185 285€

d. Dotations

La réforme prévue ayant été reportée, la DGF sera répartie comme en 2016.

L'estimation 2017 de la DGF tient compte du passage en FPU, de l'éligibilité à la DGF bonifiée et d'une Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) correspondant à 1.24% des recettes réelles de fonctionnement de 2015 (N-2) :

- Le calcul de la CRFP pour 2017

Simulation de la CRPF	RRF * N - 2	Taux de contribution	Réduction sur DGF 2014	Réduction sur DGF 2015	Réduction sur DGF 2016	Réduction sur DGF 2017
2014	7 783 219	1.0543%	- 82 058	- 82 493 **	- 82 929 **	- 82 929
2015	8 340 451	2.5055%	0	- 208 968	- 210 054 **	- 210 054
2016	8 817 756	2.4788%	0	0	- 218 578	- 218 578
2017	8 991 279	1.24%	0	0	0	- 111 492
Total de la réduction annuelle			- 82 058	- 291 461	- 511 561	- 623 053
Total cumulé				- 373 519	- 885 080	- 1 508 133

* RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

** : les réajustements annuels proviennent des lois de finances qui se sont succédées et sont venues modifier la définition des RRF.

- La dotation d'intercommunalité

DGF	2014	2015	2016	Simulation 2017	
				En FA	En FPU
Dotation de base	159 906	163 872	155 689	155 689	858 432
Dotation de péréquation	219 764	235 595	220 427	220 427	
Majoration	50 628	51 678	68 402	68 402	
Total de la dotation avant CRFP	430 298	451 145	444 518	444 518	858 432
CRFP	- 82 058	- 291 461	- 511 561	- 623 053	- 623 053
Total de la dotation après CRFP	348 240	159 684	- 67 043	- 178 535	235 379
Delta 2017 FPU / FA					413 914

Après une année de prélèvement sur la fiscalité, au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques 2016 (67 043€), la Communauté de Communes, grâce à son passage en FPU et son éligibilité à la DGF bonifiée au 1^{er} janvier 2017, devrait bénéficier d'une dotation d'intercommunalité positive en 2017.

e. Reversement de certaines recettes (AC, FNGIR et FPIC)

- Les Attributions de Compensation provisoires ont été estimées à 2 482 385€, sur la base des éléments communiqués lors de l'analyse fiscale réalisée pour le passage en FPU ;
- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle) : 250 472€, montant inchangé depuis 2013 ;
- FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : Malgré le maintien en 2017 de l'enveloppe globale, la diminution du nombre de contributeurs au niveau national nous incite à reconduire la même augmentation qu'en 2016, soit 58,49%. Cette CRFP passerait ainsi de 249 935€ à 396 122€ pour sa seule part intercommunale.

Donc globalement les ressources fiscales et les dotations (hors TEOM) s'élèvent à :

$$4\,955\,018 + 717\,042 + 1\,185\,285 + 235\,379 - 2\,482\,385 - 250\,472 - 396\,122 = \mathbf{3\,963\,745\text{€}}$$

L'augmentation des recettes permettra ainsi le financement des charges transférées : les contributions 2017 au SDIS pour un montant total de 853 371€, les charges liées au tourisme dont le coût net est estimé à 251 530€ ainsi que les charges liées à l'entretien de la Zone de Brovès.

Contre 2 777 665€ en 2016, 3 076 616€ en 2015 et 3 152 104€ en 2014.

III – Rappel

L'année 2017, chargée d'incertitudes, impose une indispensable rigueur dans les prévisions budgétaires et une prudence quant aux programmes à venir.

- Une année d'élection présidentielle avec les interrogations sur la politique menée par le prochain gouvernement :
 - Y aura-t-il une réforme de la DGF et, si oui, de quel ordre et quelles en seront les conséquences pour le bloc local ?
 - L'avenir de la Contribution au Redressement des Finances Publiques : la réduction de moitié en 2017 de l'augmentation initialement prévue, est-elle une réduction pure et simple pour les communes et les groupements ou un étalement sur 2 ans interviendra-t-il avec une autre moitié d'augmentation prélevée sur 2018 ?
 - La péréquation horizontale : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : L'entrée en vigueur de la nouvelle carte intercommunale, traduite par la baisse du nombre d'EPCI au 1^{er} janvier 2017 (de 2 062 à 1 266), va diminuer le nombre de contributeurs par rapport aux bénéficiaires.

- Des interrogations sur la fiscalité et les compensations :
 - Réforme de l'impôt sur le revenu et suppression de la demi-part des veuves : Jusqu'en 2014, les veuves (ou veufs) bénéficiaient d'une demi-part fiscale supplémentaire diminuant ainsi leur revenu fiscal et les exonérant de TH. La suppression de cette demi-part par la loi de finance rectificative 2014 avait eu pour conséquence des bases réelles inférieures aux bases prévisionnelles 2014, et une compensation de cette perte pour les collectivités en 2015. En 2015, un dégrèvement a été adopté, permettant aux collectivités de percevoir le produit prévu. Dès 2016, un système d'exonération totale a été mis en place. Les collectivités n'ont donc pas perçu le produit de TH correspondant, mais elles devraient bénéficier d'une compensation partielle en 2017, dégressive pour 2018 et 2019.

- Une année de passage en FPU et les incertitudes qui en découlent quant au calcul de la DGF, des Attributions de Compensation, prévisionnelles en début d'année, définitivement arrêtées, au plus tard, pour le 30 septembre prochain.

- Une année de transfert de compétences avec des estimations de charges pour le tourisme, les ZAE et de recettes pour la taxe de séjour.

- D'importantes dépenses obligatoires ou stratégiques qui impacteront nos prochains budgets :
 - SDTAN
 - Compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018
 - AD'AP
 - Gens du voyage

Dans les bonnes surprises à confirmer :

- Contribution au Redressement des Finances Publiques
Encore une fois, au cours des débats parlementaires, des amendements ont été discutés, mais finalement non adoptés, visant à inclure les budgets annexes des services publics administratifs dans le calcul de la CRFP.
Pour 2018, si cette situation est maintenue, la création de notre budget annexe DMA au 1^{er} janvier 2016 fera économiser à la CC près de 70 000€ de CRFP.

La Loi de Finances prévoit, dès 2017, le paiement d'un acompte de 50% sur la TASCOM N + 1 pour les exploitants de surfaces commerciales de plus de 2 500m² sur la part Etat et sur la part dont bénéficient les Communes ou EPCI. Ce supplément de ressources, spécifique à l'année 2017, devrait être notifié dans l'état 1259.

IV – Les propositions d'orientation budgétaire

1- Budget principal

- **Section de fonctionnement** : **Equilibre prévisionnel à 10 100 000€**
- ✓ **Dépenses prévisionnelles** :
- **Charges à caractère général (011)** : 1 025 000€ (+ 2.79% / au BP 2016)
 - **Charges de personnel (012)** : 1 266 000€ (+ 14.57% / au BP 2016)
 - Nombre d'agents au 31.12.2016 : 32 (dont 3 agents ANC)
 - Nombre de postes créés en 2017 : 2 - 2 + 5 = 5
 - ✓ 1 géomaticien (CDD de deux ans subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau)
 - ✓ 1 poste polyvalent : secrétariat général – communication
 - ✓ Détachement de deux agents intercommunaux à l'OTI et transfert de 5 agents à la Communauté de Communes, mis à disposition de l'OTI (la différence entre ces 5 transferts et les 2 détachements s'élève à 130 000€)
 - 2 agents recrutés en cours d'année sur 2016 : l'éco-garde au 09.05 et l'agent de développement économique au 01.09 ;
 - Augmentation de la valeur du point d'indice de 0.6% au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017 ;
 - Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons, revalorisation de certains grades, nouveau régime indemnitaire RIFSEEP) ;
 - Augmentation des taux de charges au 01.01.2017 :
 - Pour les fonctionnaires, taux retraite CNRACL de 30.60% à 30.65%
 - Pour les contractuels, taux de retraite IRCANTEC de 4.08% à 4.20%
 - Pour les contractuels, taux d'URSSAF de 30.09% à 30.19%
 - **Charges de gestion courante (65)** : 2 320 000€
 - Indemnités des élus, frais de formation et cotisations retraite et URSSAF (152 500€)
 - Contributions, fonds de concours, participations aux syndicats et associations :
 - Reconduction de l'enveloppe 2016 : **666 600€**
 - Syndicat Intercommunal de l'Endre : 130 000€ annuels (2015 à 2017)
 - Syndicat mixte de l'Argens : 20 000€ (Estimation)
 - Agence de Renovation Energétique Var : 13 400€
 - SIPME pour Bagnols en Forêt : 20 000€ (Estimation)
 - SYMIELEC pour Bagnols-en-Forêt : 29 600€
 - SYMIELEC pour St Paul-en-Forêt : 15 100€
 - Syndicat Mixte du Vol à Voile : 2 450€
 - Ville de St Raphaël pour Médiatem : 50 550€
 - SIVU de la Siagne (élaboration du SAGE) : 13 000€
 - Commune de Fayence : 2 500€ (Entretien de la gendarmerie)
 - Enveloppe pour les subventions 2017 : 370 000€
 - Nouveautés 2017 : **1 254 071€**
 - Contributions au SDIS : 853 371€ (134 714€ en + / 2016 : AC)
 - Office de Tourisme Intercommunal : 370 000€
 - Commune de Fayence : 30 700€
- Mutualisation du service CNI / Passeport de la commune de Fayence : prise en charge par la CC du salaire (29 228€) de l'agent affecté au service et répartition de la charge dans les AC définitives des communes selon le nombre d'actes réalisés en 2016.
- Fin du contrat de concession de la SEM E2S et création d'une SPL : remboursement des 12 195.92€ de parts sociales de la SEM et rachat de nouvelles parts sociales pour la SPL.
- Compétence et prise en charge à venir :
- Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (Compétence GEMAPI 2018)

- **Subventions aux associations**

Commissions concernées	Rappel enveloppe 2016	Proposition enveloppe 2017
Sports	177 300	177 300
Social	22 789	22 789
Culture (dont label)	100 570	100 570
Agriculture	6 000	6 000
Economie	20 169	20 303
Divers	6 600	6 600
Imprévus	66 572	36 438
Total	400 000	370 000

- **Remboursement des intérêts de la dette** : 41 500€
- **Atténuations de produits** : 3 500 000€
 - AC provisoires : 2 482 385€ (Attributions de compensation)
 - FNGIR : 250 472€ (Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles)
 - FPIC : 400 000€ (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)
 - Reversement à l'OTI de la TDS : 330 000€ (Taxe De Séjour)
- **Autres dépenses** : 447 500€ (amortissements, dépenses imprévues...)
- **Autofinancement prévisionnel dégagé** : 1 500 000€ (Virement à l'investissement)
- ✓ **Recettes prévisionnelles** :
 - **Produits des services** : 445 000€ (TS, personnel mis à dispo DMA, MSAP)
 - **4 taxes, CVAE, TASCOM, IFER** : 6 560 000€ (0,4% sur les bases, taux identique)
 - **Dotations / Subventions** : 890 000€ (DGF, RAM, MSAP, remboursement du personnel par l'EPIC ...)
 - **Taxe de séjour** : 330 000€
 - **Autres recettes** : 57 400€ (Opérations d'ordre, divers ...)
 - **Excédent de fonctionnement reporté** : 1 817 600€

- ✓ **Détail des enveloppes budgétaires selon le domaine de compétence**

		Budget réel 2016	Enveloppes prévisionnelles 2017
Services généraux	Social – Téléalarme Estimation des recettes : 42 270€	23 326€	25 000€
	Transports scolaires Estimation des recettes : 144 250€	258 690€	270 000€
Sport	Charges à caractère général pour les différents équipements (Gymnases, Stades + Base d'aviron) : Eau, électricité, combustibles, entretien, maintenance, fêtes et cérémonies, télécommunications ... Enveloppe supplémentaire dès 2017 : <ul style="list-style-type: none"> - Un équipement nouveau, la base d'aviron, qui doit être remis à niveau (33 500€) - Nombreux travaux en régie au Stade de Turrettes pour la mise en conformité (10 000€), l'éclairage (20 000€) et la vidéosurveillance (8 000€) - Randonnée : édition du topo guide (31 000€), création du GR de Pays, balisage (21.5 km) et la labellisation (30 km) d'itinéraires de randonnées pédestres par la Fédération Française de Randonnée (7 200€) 	171 100€	316 530€

		Reçu en préfecture le 17/03/2017 Agréé le 20-03-2017 N° 320000450-1670307-170307	81 967€ 89 770€ 50 167€ 67 670€
Lac de Saint Cassien	Charges à caractère général (Fournitures de petit équipement-entretien, convention SDIS, locations, assurance, étude d'aménagement du LSC sur 2017 (10 000€), communication, éco-garde ... Personnel : Point Info en 2016 + Eco-garde (Emploi aidé à hauteur de 11 875€ par an)		
Economie	Etude CCI du Var – Cartographie des entreprises et commerçants		7 170€
Culture	Quatuors à cordes (dépenses artistiques, locations, déplacements, logement, restauration, communication, prestations diverses ...) Estimation des recettes : 6 520€ de billetterie + 15 000€ du Département		60 061€ 61 650€
Agriculture	Etude des filières agricoles – Plantes à parfum Convention d'intervention foncière avec la SAFER Etude multi filières – Animation des propriétaires par la Chambre d'agriculture et la SAFER Pastoralisme – Convention CERPAM pour l'animation POPI (Complément)		76 701€ 12 000€ 6 310€ 20 080€ 3 900€
Forêt	Etude stratégie locale de développement forestier Animation PIDAF par l'ONF Stratégie Locale Développement Forestier – convention CRPF pour la poursuite et la finalisation des animations avec les propriétaires sur les sites pilotes de Mons, Seillans, Callian et Tourrettes et l'organisation d'une rencontre forestière ; Stratégie Locale Développement Forestier – convention ASL Suberaie Varoise : relance des levées de liège dans la forêt communale de Bagnols, réalisation de diagnostics forestiers chez les propriétaires de suberaies, montage d'un programme de rénovation de suberaies avec recherche de financements et montage d'un programme de levées de liège pour 2018 ; Travaux pastoraux de broyage – Hubac d'Agay – Henri FIRN		47 436€ 10 955€ Investissement 8 172€ 8 880€ 10 080€
MSAP	Charges à caractère général Personnel Estimation des recettes : 47 188€ (dont FNADT 17 500€, Fonds d'Intervention de l'Etat 17 500€, Département 8 000€ et Redevances 4 188€)		67 339€ 9 794€ 57 545€ 76 943€ 12 326€ 64 617€
RAM	Charges à caractère général Personnel (Changement de grade de l'animatrice suite concours) Estimation des subventions de la CAF : 40 667€		48 380€ 8 557 39 823 58 096€ 12 814€ 45 282€

➤ **Section d'investissement** : **Equilibre prévisionnel à 5 700 000€**

✓ **Dépenses prévisionnelles par opération**

- **Remboursement du capital de la dette** : 390 000€
- **Divers** : 260 734€
Dépenses, imprévues, parts sociales pour la SPL d'E2S, Amortissement des subventions ...)

Services généraux :

- **Maison de Pays** : 21 900€ TTC
Etude de faisabilité et de programmation.
Programme à arbitrer pour les budgets à venir : Travaux de réhabilitation estimés à 2 004 195€ HT
+ MO pour 200 420€ HT.

- **Domaine de Tassy** : 585 500€ TTC
Solde des travaux bâtiment (création de bureaux et réfection de planchers) pour 270 000€ + création d'un parking de 50 places pour 260 000€ + acquisition de deux véhicules pour 25 000€ + divers (Informatique, matériel ST ...);
Prévision d'un emprunt de 200 000€.
- **Réseau radio** : 13 000€ TTC
Nouvel équipement des polices municipales pour mise en relation avec la Gendarmerie.
- **Téléalarme** : 2 000€ TTC
Enveloppe prévisionnelle en cas de nouveaux besoins.
- **Logiciel de taxe de séjour** : 7 380€ TTC
Subvention notifiée du Département à hauteur de 2 500€.

Sport :

- **Gymnases Intercommunaux** : 101 860€ TTC
Sol sportif + AD'AP de Fayence (2 ans de programme : 2016 et 2017).
- **Stade Athlétique Tourrettes** : 309 100€ TTC
Travaux d'éclairage subventionnés à hauteur de 150 000€ notifiés par le Département + AD'AP + abris joueurs + vidéosurveillance + matériel (13 900€) et travaux (13 200€) pour l'homologation du stade pour l'athlétisme.
- **Stade de Fayence** : 49 300€ TTC
Kit d'entretien du terrain synthétique + pare ballons + pose d'une clôture et de portails + réfection des abris joueurs + AD'AP.

Programme à arbitrer pour les budgets à venir : réfection complète du terrain synthétique : estimation de 350 000€ HT.

Lac de Saint Cassien :

- **Maison du Lac** : 1 806 000€ TTC
Solde des travaux bâtiment (1 443 880€) + nouveau programme 2017 : Scénographie (205 120€) + aménagement de la cuisine (Matériel : 72 000€ + mobilier : 60 000€) + Fonds de concours au Département pour l'amélioration de l'accès (25 000€).
*Solde des subventions Département et DETR pour les travaux bâtiments : 371 700€ ;
Prévision d'un emprunt de 220 000€ pour le programme 2017.*

Programme à arbitrer pour les budgets à venir : aménagement et équipements extérieurs (Sécurisation du parking, aménagement paysager, installation de toilettes sèches publiques accessibles aux PMR, installation d'agrès de jeux écologiques pour enfants, aménagement et sécurisation du cheminement depuis la Maison du Lac jusqu'à la plage, aménagement d'un parking PMR à proximité de la plage, d'un accès à la baignade pour les PMR et construction d'un local et d'une terrasse pour l'école de voile.
Coût prévisionnel de l'opération : 655 000€ HT, financée à hauteur de 131 000€ par le CRET.
- **Base d'aviron** : 43 900€ TTC
Potabilisation de l'eau + Chauffage électrique + travaux de terrassements à l'extérieur.
- **Divers** : 37 000€ TTC
Amélioration de l'accès à la zone de baignade et équipement de l'école de voile.

Economie :

- **Voies de desserte des ZAE** : 55 200€ TTC
Etude d'aménagement par la SPL ID 83 + Relevé topographique et bornage.

Coût total de l'opération : 1 511 000€ HT, financée par le Département à hauteur de 50%, la commune de Montauroux pour 5% et de la DETR demandée sur 30%.
 - Tranche 1 : Etude d'aménagement, relevé topo et bornage, étude sur l'eau, acompte maîtrise d'œuvre, terrassement, hydraulique routier et séparateur RD 562 – contre allée : 786 000€ HT
 - Tranche 2 : Voirie et trottoirs, aménagement paysager, éclairage public et solde MO : 725 000€ HT.
- **Gîte d'étape de Mons** : 240 000€ TTC
Réhabilitation du bâtiment destiné à abriter le Gîte d'étape de Mons.
Emprunt prévisionnel de 160 000€.

Aménagements :

- **S.C.O.T.** : 40 000€ TTC
Solde du SCOT.
- **SDTAN** : 445 120€ TTC
Montée en débit de Château Tournon sur 2017 (45 120€) + Acompte pour la 1^{ère} tranche du Très Haut Débit (400 000€).
Estimation du projet global : 5 673 300€ HT répartis en 3 phases :
 - Phase 1 (2018 à mi 2020) : 3 180 300€ HT
 - Phase 2 (mi 2020 à mi 2022) : 1 142 700€ HT
 - Phase 3 (mi 2022 à 2023) : 1 350 300€ HT
- **Pôles intermodaux**
Réalisation sur 2017 d'une étude de report et de stationnement demandée par la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET).
Programme à arbitrer pour les budgets à venir : projet global de réalisation de trois pôles intermodaux sur les communes de Montauroux, Fayence et Tourrettes : parking de covoiturage + petite gare routière + borne de charge de véhicule électrique + Vélos à Assistance Electrique en location automatique et station de recharge de VAE en libre-service avec box de rangement.
Coût global des 3 projets : 1 097 850€ HT, financés dans le cadre du CRET à hauteur de 528 780€ (48.16%), répartis comme suit :
 - Pôle de Montauroux : 395 884€ HT, financement de 193 629€
 - Pôle de Fayence : 147 084€ HT, financement de 49 263€
 - Pôle de Tourrettes : 554 882€ HT, financement de 285 888€
- **Euro Vélo 8** : Programme à arbitrer pour les budgets à venir
Création et aménagement du tracé de l'Euro Vélo 8 « Méditerranée à Vélo » ;
Prévision de 1 250 000€ HT de travaux, financés à hauteur de 405 000€ (CRET) et répartis ainsi :
 - 1^{ère} année : 200 000€ HT
 - 2^{ème} année : 525 000€ HT
 - 3^{ème} année : 525 000€ HT

Agriculture / Forêt :

- **PIDAF** : 96 194€ TTC
Programme 2017 sur 5 communes : la piste des Crêtes (Montauroux, Callian, Tourrettes), la piste de la Basse Carpenée (Montauroux, Callian) et le chemin de Belle Dame au Jas des Maures (Fayence, Tourrettes, St Paul).
Travaux financés à hauteur de 61 728.96€ dans le cadre du FEDER.
- **Divers** : 2 730€ TTC
Achat de poteaux pour les panneaux DREAL.
- Programme à arbitrer pour les budgets à venir : Achat de foncier agricole ; enveloppe prévisionnelle : 200 000€.

Maison de Services Au Public : 600€ TTC

Achat d'une tablette et d'un écran informatique.

Gens du voyage : 150 000€ TTC

Fonds de concours à la CAVEM pour les études et le démarrage des travaux.

Eau et assainissement : 984 132€ TTC

Phase 1 : schémas, levé topo, télégestion, AMO, pilotage SIG et équipement du poste en régie :

- Acompte sur 2017 : 984 132€
- Solde sur 2018 : 984 132€

Phase 1 financée par le FIPL (216 873.90€ notifiés), l'Agence de l'eau (1 061 946.90€ demandés) et les communes (208 985.51€) ;

Phase 2 : Etude de transfert sur 2019 : 315 600€, financée par l'agence de l'eau (210 400€ demandés).

Gendarmerie

: Programme à arbitrer pour les budgets à venir

Construction d'un bâtiment modulaire pour loger de nouveaux effectifs : 165 000€ HT.

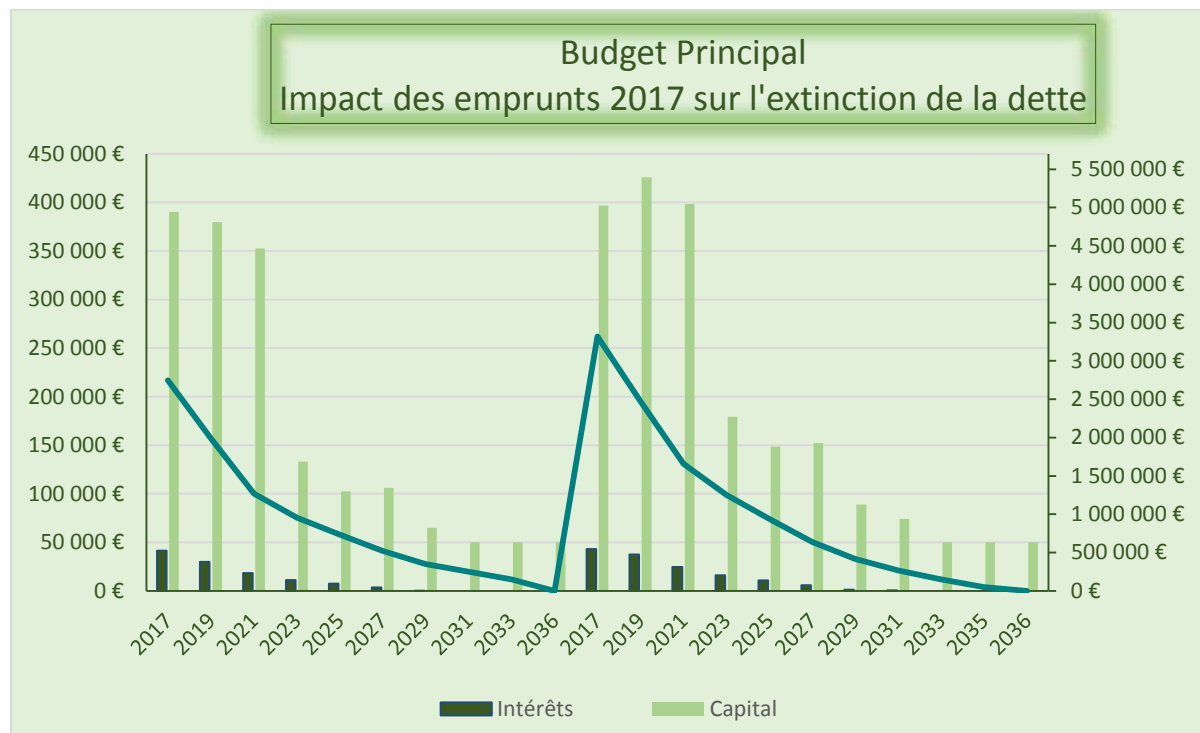
Divers

: 58 350€ TTC

Création d'un GR de Pays (Signalétique) et mise en place d'une passerelle sur l'ancien pont de l'ancienne route de Draguignan à Grasse (au niveau de Brovès en Seillans) + enveloppe prévisionnelle pour la signalisation économique.

✓ **Autres recettes prévisionnelles**

▪ FCTVA	:	430 000€
▪ Participation des concessionnaires	:	217 855€ (Electrification des rives du lac)
▪ Subvention CAF pour le logiciel du RAM	:	3 215€
▪ Solde PIDAF 5^{ème} année	:	42 770€
▪ ERDF	:	33 600€ (Redevance de concession)
▪ Virement / Autofinancement	:	1 500 000€
▪ Excédent d'investissement reporté	:	1 309 222€
▪ Divers (Amortissements, ordre ...)	:	239 000€



Le graphique ci-dessus représente l'extinction de la dette du budget principal, en l'état actuel au 01.01.2017 (à gauche) et en intégrant les 3 emprunts prévus sur 2017 (à droite) :

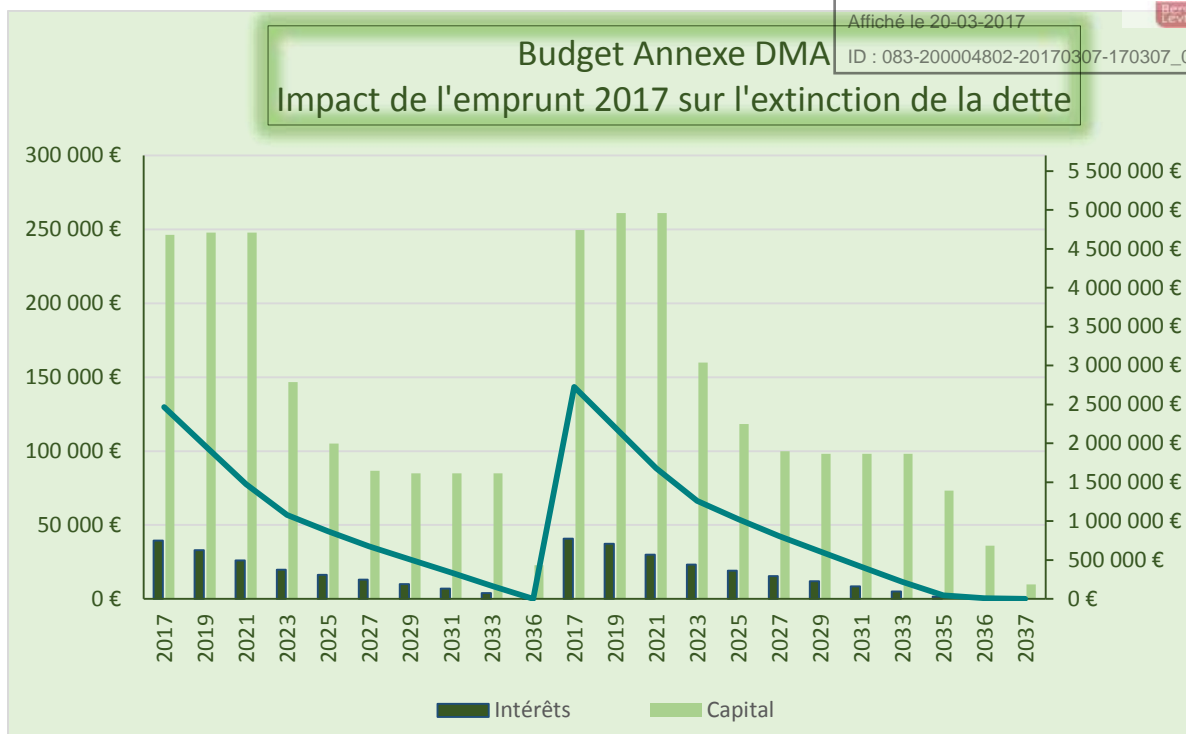
- 200 000€ pour les travaux de Tassy
- 220 000€ pour la Maison du Lac (Scénographie, aménagements de la cuisine : matériel + mobilier)
- 160 000€ pour le gîte d'étape de Mons

La réalisation de ces 3 emprunts porterait :

- Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 de 2 745 624€ à 3 318 957€ ;
- L'annuité de la dette 2018 de 409 670€ à 464 011€ ;
- Le ratio financier de la capacité de désendettement prévisionnel 2017, de 9.79 ans à 11.73 ans.

2- Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés

➤ Service DMA en fonctionnement	:	Equilibre prévisionnel à 6 300 000€
✓ Dépenses prévisionnelles	:	
- Charges à caractère général (011)	:	3 030 000€ (- 6.50%)
Pour info, coût de la TGAP pour nos 11 000 tonnes de déchets d'ordures ménagères résiduelles enfouies Sur 2016 : 242 968€ TTC (20.08€ HT la tonne) Sur 2017 : 278 300€ TTC (23.00€ HT la tonne)		
- Charges de personnel (012)	:	1 600 000€ (+ 9.16% par rapport à 2016)
▪ Nombre d'agents au 31.12.2016	:	42
▪ Aucun poste créé en 2017 ;		
▪ 12 agents contractuels stagiaires sur 2016 et 1 sur 2017 ;		
▪ 15 agents recrutés en cours d'année 2016 ;		
▪ 1 nouvel agent au 01.01.2017 (Transfert de la déchetterie de Bagnols) ;		
▪ Augmentation de la valeur du point d'indice de 0.6% au 1 ^{er} juillet 2016 et au 1 ^{er} février 2017 ;		
▪ Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons, revalorisation de certains grades, nouveau régime indemnitaire RIFSEEP) ;		
▪ Augmentation des taux de charges au 01.01.2017 :		
➤ Pour les fonctionnaires, taux retraite CNRACL de 30.60% à 30.65%		
➤ Pour les contractuels, taux de retraite IRCANTEC de 4.08% à 4.20%		
➤ Pour les contractuels, taux d'URSSAF de 30.09% à 30.19%		
- Remboursement des intérêts de la dette	:	40 000€ (Dette en cours)
- Autres dépenses	:	630 000€ (amortissements, dépenses imprévues...)
- Autofinancement prévisionnel dégagé	:	1 000 000€ (Virement à l'investissement)
✓ Recettes prévisionnelles	:	
- Remboursements sur rémunérations	:	94 000€ (Emplois avenir)
- TEOM	:	4 973 383€ (0,4% sur les bases, taux identique)
- Autres recettes	:	536 605€ (Redevance Spéciale, participations, PAV ...)
- Excédent de fonctionnement reporté	:	696 012€
➤ Service DMA en investissement	:	Equilibre prévisionnel à 3 320 000€
✓ Dépenses prévisionnelles	:	
- Acquisitions diverses	:	713 000€
Terrain pour le Quai de transfert, logiciel informatique pour les déchetteries, bacs roulants, colonnes aériennes, conteneurs enterrés (22 sur les communes de Montauroux, Callian et Seillans), un pont bascule pour la déchetterie de Bagnols, un compacteur et divers matériels.		
- Travaux	:	1 410 000€
▪ Mini déchetterie à Seillans (400 000€)		
▪ Travaux à la déchetterie de Tourrettes (540 000€)		
▪ Déchetterie automatique de Montauroux (400 000€)		
▪ Complément pour la MO de l'ISDND de Bagnols (70 000€)		
- Acquisition de parts sociales pour la SPL	:	120 000€
- Remboursement capital de la dette	:	247 000€
- Restes à réaliser 2016	:	610 000€
(Etude Biogaz pour le site 4, conteneurs enterrés, MO des travaux de déchetterie de Tourrettes et la MO de l'ISDND de Bagnols).		
- Autres dépenses	:	220 000€ (Opérations d'ordre, dépenses imprévues)
✓ Recettes prévisionnelles	:	
- FCTVA	:	258 000€
- Subventions	:	173 250€ notifiés (ADEME) + 72 950€ en attente (Région) pour la déchetterie automatique de Montauroux
- Emprunts	:	264 000€ pour la déchetterie de Seillans
- Dotations aux amortissements	:	468 800€
- Excédent d'investissement reporté	:	751 000€
- Autofinancement prévisionnel	:	1 000 000€ (Virement du fonctionnement)
- Restes à réaliser	:	332 000€
(FCTVA du 4 ^{ème} trimestre 2016 et les soldes des subventions du Quai de transfert)		



Le graphique ci-dessus représente l'extinction de la dette du budget principal, en l'état actuel au 01.01.2017 (à gauche) et en intégrant l'emprunt prévu sur 2017 (à droite) :

- 264 000€ pour la mini déchetterie de Seillans

La réalisation de cet emprunt porterait :

- Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 de 2 465 327€ à 2 726 027€ ;
- L'annuité de la dette 2018 de 284 150€ à 301 953€ ;
- Le ratio financier de la capacité de désendettement prévisionnel 2017, de 2.42 ans à 2.71 ans.

3- Budget annexe Assainissement Non Collectif

➤ Service ANC en fonctionnement	:	Equilibre prévisionnel à <u>143 700€</u>
✓ Dépenses prévisionnelles	:	
- Charges à caractère général (011)	:	14 650€
- Charges de personnel (012)	:	111 765€
▪ Nombre d'agents au 31.12.2016	:	3
▪ Aucun poste créé sur 2017	:	
- Dotation aux amortissements	:	17 285€
✓ Recettes prévisionnelles	:	
- Produits de services	:	118 682€ (Facturation des contrôles)
- Dotations	:	19 100€ (Agence de l'Eau)
- Excédent de fonctionnement reporté	:	5 918€
➤ Service ANC en investissement	:	Equilibre prévisionnel à <u>153 664€</u>
✓ Dépenses prévisionnelles	:	
- Aides aux particuliers	:	90 000€
- Logiciel informatique	:	6 367€ (RAR inclus)
- Autres dépenses	:	57 297€ (Déficit reporté et divers)
✓ Recettes prévisionnelles	:	
- Agence de l'eau	:	90 000€ (Remboursement des aides versées)
- Dotation aux amortissements	:	17 285€
- Excédent de fonctionnement capitalisé	:	46 379€

4- Budget annexe ZA de Brovès

La loi portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) a renforcé les compétences des Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017, et a notamment prévu le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE).

Par délibération du 25 octobre 2016, le Conseil communautaire a créé, à compter du 1^{er} janvier 2017, un budget annexe « ZA de BROVES », afin d'assurer la commercialisation des 4 lots invendus au 31 décembre 2016, d'une superficie totale de 6 958 m².

Dans l'attente de la fixation du prix d'achat à Seillans, ainsi que du prix de commercialisation, les prévisions budgétaires proposées pour 2017 s'appuieront sur un prix d'achat de 53€ HT, financé par un prêt relais d'une durée maximum de 3 ans, avec un taux fixe de 0.80%.

➤ Section de fonctionnement	:	Equilibre prévisionnel à <u>372 277.36€</u>
✓ Dépenses prévisionnelles	:	
- Charges à caractère général (011)	:	370 802.26€
Achat, frais d'emprunts et écriture d'ordre		
- Charges financières (66)	:	1 475.10€
Intérêts réglés sur 2017		
✓ Recettes prévisionnelles	:	
- Constatation du stock final	:	370 802.26€
- Ecriture d'ordre	:	1 475.10€
➤ Section d'investissement	:	Equilibre prévisionnel à <u>370 802.26€</u>
✓ Dépenses prévisionnelles	:	
- Constatation du stock final	:	370 802.26€
✓ Recettes prévisionnelles	:	
- Emprunt pour financer l'achat	:	368 774.00€
- Subvention d'équilibre du budget principal:		2 028.26€

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 25
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés .. 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme CHEYRES

Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/03

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankai, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)

Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

**Approbation du compte de gestion dressée par Mme Laurence ALLEMAND-DENY, trésorier
Budget principal**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget principal du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

◆ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget principal, pour l'exercice 2016, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 25
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés .. 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme CHEYRES
Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/04

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankai, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)

Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

Approbation du compte de gestion dressée par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorier

Budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

♦ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », pour l'exercice 2016, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents 25
 Pouvoirs 5
 Suffrages exprimés .. 29 (abstention du président)

Séance du jeudi 07/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/05

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankä, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino) **Absents excusés** : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mme Eliane FERAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget de l'exercice 2016 dressé par M. René UGO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2016 ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (10/03/2016)		716 707.30		1 528 872.85		2 245 580.15
Résultats affectés (10/03/2016)						
Opérations de l'exercice	1 378 152.77	1 928 371.05	3 744 657.76	4 085 691.56	5 122 810.53	6 014 062.61
TOTAUX	1 378 152.77	2 645 078.35	3 744 657.76	5 614 564.41	5 122 810.53	8 259 642.76
Résultats de clôture		1 266 925.58		1 869 906.65		3 136 832.23
Restes à réaliser	1 970 563.13	871 119.50			1 970 563.13	871 119.50
TOTAUX CUMULES	3 348 715.90	3 516 197.85	3 744 657.76	5 614 564.41	7 093 373.66	9 130 762.26
RESULTATS DEFINITIFS		167 481.95		1 869 906.65		2 037 388.60

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 07/03/2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement ; Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré au moment du vote).

René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/03/2017
 Reçu en préfecture le 17/03/2017
 Affiché le 17/03/2017
 : 05-2004802-2017-307-17-307_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents..... 25
 Pouvoirs..... 5
 Suffrages exprimés.. 29 (abstention du président)

Séance du jeudi 07/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/06

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankai, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino) **Absents excusés** : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mme Eliane FERAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget de l'exercice 2016 dressé par M. René UGO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2016 ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (10/03/2016)		1 454 769.72		508 982.52		1 963 752.24
Résultats affectés (10/03/2016)						
Opérations de l'exercice	4 567 069.47	3 863 291.86	5 527 898.42	5 714 927.94	10 094 967.89	9 578 219.80
TOTAUX	4 567 069.47	5 318 061.58	5 527 898.42	6 223 910.46	10 094 967.89	11 541 972.04
Résultats de clôture		750 992.11		696 012.04		1 447 004.15
Restes à réaliser	608 967.47	332 066.25			608 967.47	332 066.25
TOTAUX CUMULES	5 176 036.94	5 650 127.83	5 527 898.42	6 223 910.46	10 703 935.36	11 874 038.29
RESULTATS DEFINITIFS		474 090.89		696 012.04		1 170 102.93

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 07/03/2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement ; Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré au moment du vote).

René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu en séance le 17/03/2017
 par le Président le 17/03/2017
 et par le Secrétaire le 17/03/2017
 07-170307-06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents 25
Pouvoirs 5
Suffrages exprimés 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme CHEYRES
Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/07

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankaï, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)

Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

Affectation des résultats 2016 - Budget Principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 07/03/2017 ;

Après avoir validé la répartition des excédents 2016 entre le budget principal et le budget annexe ANC ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif du budget principal présente :

- Un excédent de fonctionnement de	1 869 906.65€
o Budget principal :	1 817 609.63€
o Budget annexe ANC :	52 297.02€
- Un excédent d'investissement de	1 266 925.58€
o Budget principal :	1 309 222.60€
o Budget annexe :	- 42 297.02€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

1. Budget principal	
- Résultats au 31.12.2016	
- Excédent de fonctionnement :	1 817 609.63€
- Excédent d'investissement :	1 309 222.60€
- Déficit des restes à réaliser :	1 095 361.23€
- Proposition d'affectation des résultats sur 2017	
- Report en 002 (RF) :	1 817 609.63€
- Report en 001 (RI) :	1 309 222.60€
2. Budget annexe ANC	
- Résultats au 31.12.2016	
- Excédent de fonctionnement :	52 297.02€
- Déficit d'investissement :	42 297.02€
- Déficit des restes à réaliser :	4 082.40€
- Soit un besoin de financement en investissement de 46 379.42€	
- Proposition d'affectation des résultats sur 2017	
- Affectation au 1068 (RI) :	46 379.42€
- Report en 001 (DI) :	42 297.02€
- Report en 002 (RF) :	5 917.60€

**Acte signé,
René UGO, Président**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents 25
Pouvoirs 5
Suffrages exprimés 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme CHEYRES
Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/08

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankaï, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)

Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

Affectation des résultats 2016 - Budget Annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 07/03/2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe DMA de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 696 012.04€
- Un excédent d'investissement de 750 992.11€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- Résultats au 31.12.2016
- Excédent de fonctionnement : 696 012.04€
- Excédent d'investissement : 750 992.11€
- Déficit des restes à réaliser : 276 901.22€

- Proposition d'affectation des résultats sur 2017
- Report en 002 (RF) : 696 012.04€
- Report en 001 (RI) : 750 992.11€

**Acte signé,
René UGO, Président**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 25
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés .. 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme CHEYRES

Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/09

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankaï, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)

Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

Transferts liés à la création du budget annexe Assainissement Non Collectif (Actif, passif, excédent et trésorerie)

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 25 octobre 2016, le Conseil Communautaire a décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Ce budget annexe étant doté de l'autonomie financière, le Conseil Communautaire lui a accordé, par délibération du 13 décembre 2016, une avance de trésorerie non budgétaire d'un montant de 25 000€ afin d'en assurer le fonctionnement dès le 1^{er} janvier, dans l'attente du transfert définitif de la trésorerie.

Il convient désormais de prévoir les transferts de l'actif et du passif, des excédents et de la trésorerie ainsi que le remboursement de l'avance de 25 000€.

1. Transfert de l'actif et du passif

Compte budgétaire		Valeur d'origine Actif	Cumul des amortissements Passif
110	Excédent reporté		52 297.02
2051	Concessions et droits similaires	22 419.60	4 460.00
2182	Matériel de transport	20 873.50	4 175.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 522.68	1 397.00
2184	Mobilier	1 831.74	183.00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 086.24	221.74
Total général		52 733.76	62 733.76
Besoin de trésorerie (Compte 515)		10 000.00	

2. Transfert des excédents

Les résultats du compte administratif 2016 font apparaître les excédents suivants :

- Excédent de fonctionnement : 1 869 906.65€
- Excédent d'investissement : 1 266 925.58€

Afin d'assurer les équilibres prévisionnels des budgets primitifs 2017, il est proposé de répartir les excédents sur les deux budgets de la manière suivante :

	Excédent de fonctionnement	Excédent / Déficit d'investissement
Budget Principal	1 817 609.63	1 309 222.60

Budget Annexe ANC	52 297.02	42 297.02
-------------------	-----------	-----------

3. Transfert de trésorerie

Le besoin en trésorerie du budget annexe découle du montant des transferts d'actifs et passifs (Comptes 20, 21 et 28 de l'actif, excédents et emprunts).

La trésorerie au 1^{er} janvier 2017 s'élevant à 2 610 985.32€, il est proposé la répartition suivante :

- Budget principal : 2 600 985.32€
- Budget annexe : 10 000.00€

4. Remboursement de l'avance de trésorerie

La trésorerie au 1^{er} janvier 2017 étant désormais affectée, il est proposé le remboursement des 25 000€ d'avance de trésorerie consentie par le Conseil Communautaire du 13 décembre 2016.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- DECIDE le transfert de l'actif au budget annexe ANC, tel que détaillé ci-dessus et conformément au détail joint en annexe de la présente pour transmission au contrôle de l'égalité ;
- DECIDE la répartition des excédents, telle que détaillée ci-dessus ;
- DECIDE la répartition de la trésorerie, telle que détaillée ci-dessus ;
- DECIDE le remboursement de l'avance de trésorerie consentie par le Conseil Communautaire du 13 décembre 2016 pour un montant de 25 000€.

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 25
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés .. 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme CHEYRES
Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/10

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankā, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)
Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

TRANSPORT SCOLAIRE 2016-2017 : remboursements des frais d'inscription au service

Par délibération du 13 octobre 2005 le Conseil a autorisé le principe du remboursement des participations versées par les familles lors de l'inscription au service lorsque ces dernières sont amenées à quitter le territoire ou à changer leur enfant d'établissement scolaire ou encore lorsque certains dysfonctionnements provoquant une interruption partielle ou totale du service de transport ne permettent plus à l'élève de bénéficier durablement du service.

Monsieur le Président propose donc de rembourser individuellement les frais d'inscription versés au service du transport scolaire pour l'exercice scolaire 2016-2017 à hauteur de 75 € pour les élèves suivants ayant déménagé hors circonscription :

- Elève Ajanka GRABOWSKI, responsable légal M. Philippe GRABOWSKI, Tourrettes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- Vu le Règlement départemental des transports,
- Vu la délibération du 13 octobre 2005 autorisant le principe du remboursement de la participation,
- Vu la demande justifiée par M. Grabowski,

- **Autorise** le Président à effectuer les remboursements ci-dessus.

Acte signé,
René UGO, Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 25

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés .. 30

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme CHEYRES

Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/11

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankä, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)

Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : TARIFICATION 2017

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, fixe dès 2017 la tarification des contrôles en fonction de leur nature ci-dessous :

Installations de moins de 20 Équivalents Habitants (EH)	Type de contrôle	Tarifs
Installations existantes	Contrôle Périodique	75€ TTC
	Contrôle Ponctuel	100€ TTC
	contrôle de vente	100€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle Conception	120€TTC
	Contrôle de réalisation le déplacement	90€ TTC
Installations de plus de 20 Équivalents Habitants (EH)	Type de contrôle	Tarifs
Installations existantes ne possédant pas d'installation mécanique.	Contrôle Périodique	270€ TTC
	Contrôle Ponctuel	
	contrôle de vente	
Installations existantes possédant une installation mécanique	Contrôle Périodique	470€ TTC
	Contrôle Ponctuel	
	contrôle de vente	
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle Conception	120€ TTC
	Contrôle de réalisation le déplacement	90€ TTC

Effluents autres que domestiques	Type de contrôle	Tarifs
Contrôle des dispositifs de traitement des effluents autres que domestiques	Contrôle Périodique	100€ TTC
	Contrôle Ponctuel	
	contrôle de vente	
	Contrôle Conception	200€TTC
	Contrôle de réalisation le déplacement	90€ TTC

Pénalité financière pour rendez-vous non honoré non justifié :

Par RDV	frais engagés par le service	40€ TTC
---------	------------------------------	---------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- FIXE à partir de 2017 la tarification des contrôles d'assainissement non collectif ci-dessus

Acte signé,

René UGO, Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents 25
Pouvoirs 5
Suffrages exprimés .. 28

Séance du mardi 07/03/2017 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme CHEYRES

Date de convocation : 28-02-2017

DCC n° 170307/12

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : BAGNOLS (L.Fabre, M.Tosan) CALLIAN (C.Louis, S.Amand-Vermot,) FAYENCE (M. Christine B.Henry, JL Fabre, P. Fenocchio, J. Sagnard) - MONS (E.Feraud, A. Cheyres, P. de Clarens) MONTAUROUX (JY.Huet, J.Fabre, MJ Mankaï, C.Theodose) SAINT PAUL (N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe) SEILLANS (JJ.Forniglia, R.Ugo,) TANNERON (, MJ Bauduin, R.Trabaud) TOURRETTES (C.Bouge, A.Pellegrino)

Absents excusés : I.Bertlot, F.Cavallier (pouvoir à A.Feraud), I.Derbès (pouvoir à S Amand), JF Bormida (pouvoir à C.Theodose, C.Miralles (pouvoir à JJ Forniglia), M.Bottero, E. Menut (pouvoir à C.Bouge).

CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT D'ADMINISTRATION GENERALE

L'évolution et le développement des compétences de la Communauté de communes nécessitent de prendre en compte dans son organisation des paramètres sans cesse fluctuants et des contraintes nouvelles pour définir une organisation qui soit toujours la plus efficiente possible.

Depuis 2013, de nouveaux services ont été créés (urbanisme, RAM, développement économique, forêt – agriculture, éco garde, une régie de collecte des ordures ménagères et de contrôle du SPANC) et un Office de Tourisme Intercommunal a été installé sans que les emplois d'administration générale (Direction Générale, Finances, ressources humaines, secrétariat, accueil) n'aient augmenté.

Aujourd'hui la charge de travail dans le domaine de l'administration générale est telle qu'elle nécessite le recrutement d'un assistant de gestion administrative expérimenté dont les missions principales seraient :

- d'apporter un soutien à la direction générale des services en termes d'organisation, de communication, de classement et de suivi des dossiers.
- d'assurer le Secrétariat du Président (agenda, courrier)
- d'assurer la préparation des conseils communautaires (convocations, préparation dossiers préalables, préparation ordre du jour, suivi en séance, rédaction et/ou mise en forme des projets d'actes correspondants) la rédaction des procès-verbaux de séance, suivi de l'application des décisions de l'organe délibérant et coordination administrative entre les services)
- d'assurer la mise à jour de la base de données des élus, le suivi et l'archivage des comptes rendus des commissions et du Bureau communautaire
- d'assurer, vérifier ou compléter la rédaction des actes administratifs (délibérations, arrêtés, décisions, conventions...)
- d'assurer le contrôle de légalité (mais aussi la publicité, tenue et archivage des registres officiels, affichage et publication des actes réglementaires)
- d'assurer la mise à jour du site internet de la collectivité et superviser la réalisation de la revue communautaire
- d'assurer les déclarations des dossiers d'assurances de la collectivité, et leur suivi, (sauf assurance statutaire assurée par le service RH)
- de veiller à la circulation de l'information entre la direction générale des services et les services. Etre force de proposition de rédaction à partir d'instructions orales ou écrites. En assurer, après validation, la diffusion et le classement

Ce poste nécessite des compétences solides en termes de :

- Droit public (parfaite connaissance du régime des actes administratifs et de leurs règles de rédaction, légalité et hiérarchie des normes)
- Disposer d'une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- Capacités rédactionnelles exigées (maîtrise des règles de rédaction administrative, grammaire, syntaxe et orthographe)
- Maîtrise des techniques de secrétariat et d'organisation administrative
- Maîtrise des outils de traitement de texte, tableau et bases de données

Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un emploi d'assistant administratif à temps complet de catégorie C ou B selon les profils des futurs candidats.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE DES VOTANTS
(abstention de C.Theodose et JF Bormida)**

- **DECIDE** la création d'un emploi administratif à temps complet dans la filière administrative de catégorie C ou B selon le profil du candidat
- **DE PREVOIR** les sommes correspondant au poste au budget principal 2017

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.